



COMMUNIQUE DE PRESSE du 12 avril 2020.

**La loi du profit ne connaît pas de limites
et le gouvernement Macron-Philippe
s'en fait le complice.**

**A l'heure du confinement soi-disant généralisé:
Géant Casino à Laloubère comme partout en
France sera ouvert le lundi de Pâques !**



Un allongement du confinement sera sans doute à l'ordre du jour de l'allocution présidentielle de lundi 13 avril.

Un confinement qui ne doit pas être desserré, bien au contraire, si l'on se réfère aux avis du conseil scientifique, de l'académie de médecine et du directeur de l'Organisation Mondiale de la Santé.

A défaut de masques, de tests et de traitement, le confinement le plus strict s'impose pour enrayer la progression d'une épidémie et d'un virus dont la létalité est 10 fois supérieure à celle de la grippe saisonnière (communiqué de l'OMS du 8 avril) et éviter la saturation des services hospitaliers.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été recommandé de recourir massivement au télétravail et si cela s'avérait impossible de maintenir les salariés au domicile.

Le conseil scientifique relevait néanmoins le 2 avril que les inégalités de traitement frappaient le monde du travail en précisant que 66 % des cadres avaient recours au télétravail, seuls 10 % assurant leur activité en présentiel, alors que 35 % des ouvriers étaient au travail.

Bien sur les activités vitales et essentielles doivent être assurées, mais encore faudrait-il que celles-ci soient strictement définies et les salariés devant les exercer dûment protégés.

On en est loin aujourd'hui lorsque l'on apprend que Toyota Valenciennes va reprendre ses activités dès lundi et que la Ministre Pénicaud demande la reprise des chantiers de BTP alors que le patronat lui-même en relève la dangerosité et l'impossibilité de faire respecter les mesures basiques de protection des salariés.

Et le responsable du patronat français d'en appeler dans les colonnes du Figaro de vendredi à la reprise du travail le plus rapidement possible avec à la clef une remise en cause des jours de congés et jours fériés ainsi qu'un allongement de la durée du travail.

Sur ce point, les ordonnances Macron du 25 mars lui ont déjà répondu puisqu'elles permettent d'imposer 60 heures de travail hebdomadaire et une réduction des temps de repos entre deux journées de travail (de 11 h à 9 h) ...

Mais la distribution des denrées de première nécessité, c'est vital, nous direz-vous ?

Oui, assurément, à n'en pas douter, mais doit-on pour autant permettre aux géants de la grande distribution de continuer à privilégier le tiroir-caisse au détriment de la santé des employé.e.s et des citoyen.ne.s alors que dans le même temps, les marchés sont quasiment dans l'impossibilité de fonctionner, à l'image de celui du Marcadieu.

A ce titre, un coup d'œil sur le site internet du Géant Casino de Laloubère est révélateur.

Nous découvrons stupéfait.e.s les horaires d'ouverture en ce week-end pascal si particulier à l'heure du confinement.

**Dimanche 12 avril de 8 h 30 à 21 h 00 ; Lundi 13 avril (férié) de 8 h 30 à 19 h 00 ;
du mardi 14 au samedi 18 avril de 6 h 00 à 23 h 59.**

Malgré un péril flagrant de contaminations dans les grandes surfaces, celles-ci s'engouffrent avec avidité dans les facilités des lois Macron qui permettent des ouvertures généralisées les dimanches et jours fériés.

Il ne saurait être question ici de maintien des activités vitales de la nation mais bien de préservation des profits quel qu'en soit le prix.

Malgré sa publicité hyper offensive sur les réseaux sociaux pour nous hurler qu'il reste au service de ses clients, le groupe Casino montre le peu de cas qu'il fait des risques de contamination pour ses employé.e.s, mais aussi pour ses client.e.s.

A travers la crise du Coronavirus, nous redécouvrons l'incroyable degré de dégradation du statut salarial dans le secteur de la distribution à l'heure où l'enjeu est bien celui de vie ou de mort pour des travailleuses et des travailleurs.

Au niveau national, la CGT du commerce relevait récemment 500 cas de contamination supposés, 180 avérés, dans son secteur, alors que bon nombre de salarié.es se sont retiré.e.s (près de 40 % en congés maladie).

Bien qu'il ne soit pas unique, le décès de l'une des déléguées CGT de terrain, Aïcha Issadounène, 52 ans, depuis trente ans employée dans le même Carrefour de Saint-Denis, a marqué les esprits.

A rebours des pratiques de la grande distribution en général et de Géant Casino en particulier, un resserrement des amplitudes horaires serait nécessaire ainsi que la fermeture des rayons ne relevant pas des premières nécessités (où afflue alors une clientèle supplémentaire après trouvés portes closes ailleurs) de même que le renoncement à l'ouverture le dimanche (matin avec du personnel, après-midi avec caisses automatiques) et jours fériés.

Ces quelques mesures permettraient d'alléger un peu la charge du péril qui pèse sur les personnels.

Au lieu de se contenter d'en appeler aux séances d'applaudissement tous les jours à 20 h pour saluer l'abnégation des soignant.e.s, pompier.e.s, employé.e.s au ramassage des ordures ménagères, agriculteurs et agricultrices, salarié.e.s de la distribution etc..., le gouvernement devrait revenir sur une législation que le Président de la République a permis du temps où il était ministre de François Hollande en légalisant l'ouverture généralisée les jours fériés pour faciliter la surconsommation et l'écrasement du petit commerce de proximité.

Il en va en effet de la santé et de la vie de ses concitoyen.ne.s !